

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00047

Numéro SIREN : 892 597 659

Nom ou dénomination : A.J.L.

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2022 sous le numéro de dépôt 10322

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01122020	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AJL 7 PORTE DE BALE 68100 MULHOUSE			
SIRET	8 9 2 5 9 7 6 5 9 0 0 0 1 0	Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Commerce d'alimentation générale	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	2 441
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	
	PV à long terme imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FRANÇOIS MITTLER & ASSOCIÉS 17 RUE DURANTIN 75018 PARIS	
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 20062022 Lieu: MULHOUSE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: GABRIEL Jayachcheln - Président
	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								e		
								f		
								g		
								h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)		
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:						
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			Indemnités forfaitaires		Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1		2	3	4	5	6	7	8		
J DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice							
			MVLT restant à reporter							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Désignation de l'entreprise <u>AJL</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>7 PORTE DE BALE 68100 MULHOUSE</u>																									
SIRET <table><tr><td>8</td><td>9</td><td>2</td><td>5</td><td>9</td><td>7</td><td>6</td><td>5</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>												8	9	2	5	9	7	6	5	9	0	0	0	1	0
8	9	2	5	9	7	6	5	9	0	0	0	1	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>3</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td></td><td></td></tr></table>												1	3												
1	3																								
										Exercice N clos le		<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	1				
3	1	1	2	2	0	2	1																		
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014		016																				
	Immobilisations corporelles *		028	1 637	030	156					1 481														
	Immobilisations financières * (1)		040	1 180	042						1 180														
	Total I (5)		044	2 817	048	156					2 661														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060	4 370	062					4 370														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																			
		Autres * (3)		072	1 237	074					1 237														
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	2 322	086						2 322														
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
	Total II		096	7 928	098						7 928														
Total général (I + II)			110	10 745	112	156				10 589															
PASSIF												Exercice N 1		NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120		5 000												
	Écarts de réévaluation										124														
	Réserve légale										126														
	Réserves réglementées *										130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131		)	132											
	Report à nouveau										134														
	Résultat de l'exercice										136		(2 441)												
	Provisions réglementées										140														
	Total I										142		2 559												
Provisions pour risques et charges										Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166		2 360												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169	5 671	)	172	5 671										
	Produits constatés d'avance										174														
Total III										176		8 031													
Total général (I + II + III)										180		10 589													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		2 817																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																									

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AJL

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 13/11/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210	17 613	
	Production vendue						215		214		
	Services *						217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *									224	
	Subventions d'exploitations reçues									226	
	Autres produits									230	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	17 613
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234	10 181
	Variation de stocks (marchandises) *									236	(4 370)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *									240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	14 088		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244				
	Rémunérations du personnel *									250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	
	Dotations aux amortissements *									254	156
	Dotations aux provisions									256	
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262		
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
		Total des charges d'exploitation (II)							264	20 054	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(2 441)
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347	}	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	(2 441)

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 (2 441)

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986		ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981		JEI (44. <i>sexies</i> A)	989				
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127		ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)	991							
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992		Zone de développement prioritaire (44 <i>septdecies</i>)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352		
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
		Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>AJL</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice																			
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450		452	1 637	454		456	1 637											
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476												
Immobilisations financières		480		482	1 180	484		486	1 180												
TOTAL		490		492	2 817	494		496	2 817												

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516		
		Constructions	520		522		524		526		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	1 56	544		546		
		Matériel de transport	550		552		554		556		
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572	1 56	574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>AJL</u>										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960	2	441						
Total des déficits restant à reporter			970	2	441						
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	1 149
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	1 786
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:AJL.....										Néant ☐ *						
Exercice ouvert le: ..01./12./2020. et clos le:31./12./2021						Données en nombre de mois		1	3							
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																
Effectif moyen du personnel * :								376								
Dont apprentis								657								
Dont handicapés								651								
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861								
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	17 613							
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118								
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119								
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105								
TOTAL 1								106	17 613							
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115								
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143								
Subventions d'exploitation reçues								113								
Variation positive des stocks								111	3 500							
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116								
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153								
TOTAL 2								144	3 500							
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																
Achats								121	12 968							
Variation négative des stocks								145								
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	6 185							
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	5 116							
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133								
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148								
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128								
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135								
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150								
TOTAL 3								152	24 269							
IV - Valeur ajoutée produite																
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	(3 156)							
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	(3 156)							
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case						020										
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)						022					Effectifs au sens de la CVAE *	023				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						026										
Période de référence						024	/		/		160		/		/	
Date de cessation						/		/		/		/		/		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 9 2 5 9 7 6 5 9

Dénomination de l'entreprise

AJL

Adresse (voie)

7 PORTE DE BALE

Code postal

68100

Ville

MULHOUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le 31122021

SIREN

8 9 2 5 9 7 6 5 9

Dénomination de l'entreprise AJL

Adresse (voie) 7 PORTE DE BALE

Code postal 68100 Ville MULHOUSE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise AJL

du 01/12/2020

Adresse 7 PORTE DE BALE 68100 MULHOUSE

au 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2021 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice . 2021 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À <u>MULHOUSE</u> , le <u>20062022</u>	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

A.J.L
SAS au capital de 5 000 €
7 Rue Porte Bale
68200 MULHOUSE
RCS MULHOUSE 892 597 659

**PROCÈS-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt deux,
Le trente juin,
À quinze heure,

Les associés de A.J.L, société par actions simplifiée au capital de **5 000 €**, divisé en **500** actions de **10 €** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la présidence.

Sont présents :

1. Monsieur LAMBERT Jérôme, à concurrence de 250 actions, numérotées de 1 à 250 ;
2. Madame THIYAGARAJAH, épouse LAMBERT Jeyachhelvi, à concurrence de 250 actions, numérotées de 251 à 500 ;

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame THIYAGARAJAH Jeyachhelvi Associée et Présidente.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence.
- Constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2021** et quitus à la présidence.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Rémunération du Président.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie de la lettre adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2021**,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- les questions écrites adressées par les associés à la présidence et la réponse de la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, établis par la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2021**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2021**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un **déficit de 2 441€** décide de l'affecter :

- Au compte « **report à nouveau** » pour un montant de **2 441 €**.

Elle prend acte également de ce que les prélèvements sociaux sur les dividendes sont directement prélevés à la source.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale approuve l'absence de rémunération du président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par tous les associés pouvant participer au vote.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale des associés déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

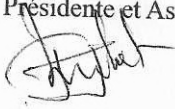
L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

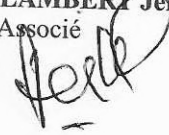
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés ou leurs mandataires.

Madame THIYAGARAJAH Jeyachelvi
Présidente et Associée



Monsieur LAMBERT Jérôme
Associé



A.J.L
SAS au capital de 5 000 €
7 Rue Porte Bale
68200 MULHOUSE
RCS MULHOUSE 892 597 659

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2022**

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2021**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2021**.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un **déficit de 2 441€** décide de l'affecter :

- Au compte « **report à nouveau** » pour un montant de **2 441 €**.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale approuve l'absence de rémunération du président.

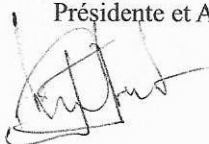
QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale des associés déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Madame THIYAGARAJAH Jeyachchelvi
Présidente et Associée



Monsieur LAMBERT Jérôme
Associé

